

**N° 5502<sup>2</sup>**  
**CHAMBRE DES DEPUTES**  
Session ordinaire 2005-2006

---

**PROJET DE REGLEMENT  
GRAND-DUCAL**

**portant modification de l'article 3 du règlement grand-ducal  
du 12 juin 2004 fixant les conditions et modalités des aides et primes  
de promotion de l'apprentissage**

\* \* \*

**AVIS DE LA CHAMBRE DES EMPLOYÉS PRIVÉS**  
(11.10.2005)

Par courrier du 29 septembre 2005 Monsieur François Biltgen, Ministre du Travail et de l'Emploi, a soumis le projet de règlement grand-ducal sous rubrique à l'avis de la Chambre des Employés Privés.

1) Ce projet de règlement grand-ducal vise à dissocier les demandes d'octroi des aides et primes de promotion de l'apprentissage à verser aux employeurs et aux apprentis.

En effet jusqu'à présent il a été de règle que l'employeur envoie le formulaire afférent à l'ADEM, à la fois pour son propre bénéfice et pour celui de son apprenti. Il s'est avéré que maints employeurs accomplissaient avec un retard considérable leur devoir, et que par la suite les apprentis étaient pénalisés sans faute aucune de leur part.

Le présent projet a donc comme but de responsabiliser chacun des ayants droit pour sa partie.

2) La CEP•L salue vivement cette nouvelle disposition, et espère que dorénavant l'argent dû pourra être payé dans des délais raisonnables.

3) Pour éviter des formulaires remplis de façon inexacte, la CEP•L propose deux suggestions:

- dans la ligne commençant par „étaient liées par le contrat ...“, il serait judicieux de mettre les trois Chambres patronales où un contrat d'apprentissage peut être enregistré, afin de cocher uniquement la bonne réponse
- il ne serait certainement pas inutile de mettre au recto du formulaire en question la traduction allemande du même.

\*

4) Ceci étant la CEP•L souhaite que ce règlement grand-ducal entre le plus vite possible en vigueur, afin que les jeunes dont l'apprentissage se termine cet automne, en puissent profiter.

Luxembourg, le 11 octobre 2005

*Pour la Chambre des Employés Privés,*

*Le Directeur,*  
Norbert TREMUTH

*Le Président,*  
Jean-Claude REDING

